AR PREFECTURE

006-240600593-20200227-200204-DE DES DE
Regu le 03/03/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DE LIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET:

Convention entretien PEM L'Escarène

Décision n°20 02 04

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingeard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Michel Lottier par Monique Giraud-Lazzari, Jean-Marc Rancurel par Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Yves Pons par Monsieur Michel Calmet, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

<u>Absents excusés</u>: Messieurs Jean-Yves Lessatini, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco.

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

Le Président indique que, pour l'entretien du nouveau Pôle d'Echange Multimodal (PEM), il est de l'intérêt de la Communauté de Communes et de la commune de L'Escarène de proposer les mêmes dispositions que celles appliquées au Pôle Multimodal de Cantaron réalisé dans les mêmes conditions qu'à L'Escarène.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

autorise le président à signer la convention cadre à intervenir avec la commune de L'Escarène telle qu'annexée à la présente délibération.

décide de verser à la commune de L'Escarène un fonds de concours de 2500 € pour l'entretien du pôle multimodal, pour l'année 2020.

Nombre de conseillers en

exercice: 37

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstentions: 0 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT M. LAVAGNA